

BEAULIEU – UN INSTRUMENT ESSENTIEL POUR LA REGION

Comme vous le savez, le Grand Conseil a approuvé, début février 1998, la participation financière du Canton à la nouvelle structure du Palais de Beaulieu, pour un montant de 30 millions attribués à la future fondation propriétaire des infrastructures du complexe de Beaulieu.

La Ville de Lausanne décidera prochainement de sa participation à ce projet, prévue également pour 30 millions de francs. Le Conseil communal lausannois traitera de cet objet en mars 1998 et tout laisse à penser qu'il lui réservera un accueil favorable.

Il appartient maintenant aux communes vaudoises – en premier lieu les membres de la Corel – de décider de l'appui qu'elles apporteront à ce projet, en principe 20 millions au total. Comme il vous l'a indiqué, le Bureau de coordination de la Corel a apporté un soutien de principe à cette réalisation, souhaitant que les communes de la Corel, mis à part Lausanne, selon des modalités à définir, acceptent de contribuer au projet pour 10 à 12 millions de francs environ, le solde devant être trouvé auprès des autres communes vaudoises.

Un appui régional – pourquoi ?

Le Bureau de coordination souligne notamment les éléments suivants :

- l'opération prévue est destinée à permettre un développement nouveau des équipements et activités de Beaulieu, permettant de soutenir valablement la concurrence des autres centres de congrès et d'expositions de Suisse;
- en ce sens, il ne s'agit nullement de procéder à une opération de sauvetage mais bien d'insuffler un dynamisme nouveau au complexe de Beaulieu;
- Beaulieu joue un rôle essentiel pour l'économie de notre région toute entière. Son utilité dépasse de loin la partie la plus connue de ses activités, en particulier la Foire d'automne – le Comptoir suisse;
- la Corel, qui a mis une priorité sur les opérations de promotion économique, ne peut se désintéresser du sort de Beaulieu et doit manifester son intérêt pour ce projet, vital pour l'économie régionale et cantonale;
- les communes restent dans tous les cas maîtresses de leurs décisions quant à leur participation à ce projet. Elles ne pourront valablement se prononcer à son sujet que lorsqu'elles auront reçu une information complète et détaillée, impliquant les Municipalités et les conseils communaux et généraux;
- la mission de la Corel est d'abord et surtout de procéder à ce travail d'information et de motivation, en collaboration étroite avec les responsables du Palais de Beaulieu.

Que va faire la Corel ?

En conséquence, le Bureau de coordination a pris un certain nombre d'options, assorties d'un calendrier d'action, que vous trouverez ci-après :

Février-avril 1998

- approfondissement du projet au sein des instances de la Corel, en particulier les commissions "Promotion économique" et "Financement régional" afin de définir l'ampleur et les modalités de la participation Corel (montants, répartition entre communes, calendrier des versements, etc.);
- réalisation d'un document de présentation du projet et des enjeux qu'il implique, en collaboration avec les instances du Comptoir.

Juin 1998

- organisation d'une séance d'information à l'intention des communes, à Beaulieu, avec la participation des Municipalités et des Conseils communaux/généraux. Cette rencontre sera l'occasion de présenter Beaulieu et ses activités, de recevoir l'information nécessaire sur la participation régionale au projet et de répondre aux questions qui se posent. Elle aura lieu le **Judi 11 juin 1998, à partir de 18h, à Beaulieu.**

Nous vous invitons d'ores et à réserver la date du 11 juin et à vous inscrire, selon les modalités indiquées en bas de page.

Juin à décembre 1998

- décision de principe par l'Assemblée générale de la Corel, le 3 septembre 1998
- examen du projet par les Municipalités, adoption du préavis communal (par exemple sur la base d'un préavis-type qui sera proposé par la Corel), transmission aux Conseils et décision de ceux-ci.

Il serait ainsi souhaitable que les communes de la région soient en mesure de prendre leurs décisions de participation d'ici la fin de cette année, permettant ainsi au projet de se concrétiser dans les meilleurs délais, soit un démarrage des nouvelles structures pour le début de 1999.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre à ce sujet, le Bureau de coordination se tient à votre disposition pour toute information complémentaire et espère que les communes de la région seront bien représentées lors de la séance d'information de juin 1998.

Inscriptions à la séance du 11 juin auprès de votre Greffe municipal pour les élus(es), auprès du secrétariat Corel pour les participants individuels intéressés, d'ici à fin mars 1998.

COREL- Av. de Rhodanie 2 – C.P. 82 – 1000 Lausanne 6 – Tél. 613.73.35 – Fax 616.86.47

Lausanne, février 1998

COREL – PALAIS DE BEAULIEU

Séance d'information du 11 juin 1998 – bulletin d'inscription

Commune :

Personne responsable :

- participera à la séance d'information sur les nouvelles structures du Palais de Beaulieu, le 11 juin 1998, dès 18h;**

La délégation communale comprendra environ _____ personnes.

N.B. Ne s'agissant pas d'une assemblée générale statutaire de la Corel mais d'une séance d'information, nous vous invitons à associer aussi largement que possible des représentants de votre Conseil à cette séance d'information.

- ne pourra participer à la séance du 11 juin mais souhaite recevoir la documentation en _____ exemplaires.

Lieu, date :

Signature :

Merci de retourner ce bulletin d'inscription pour fin mars 1998 au plus tard à la Corel – Rhodanie 2 – case postale 82 – 1000 Lausanne 6